

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 12 novembre 2013, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Michel Bédard, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
 Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 7439-11-2013
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif
 - 5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 5.3 Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte – déclaration des dépenses
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 Dépôt des rapports des candidats à l'élection du 3 novembre 2013 portant sur la divulgation des contributions électorales
 - 5.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.7 Activités politiques des élus – nomination des conseillers responsables
 - 5.8 Nomination d'un conseiller pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et du Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré
 - 5.9 Confirmation d'adhésion au regroupement de l'UMQ pour le contrat d'assurances collectives
 - 5.10 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014
 - 5.11 Approbation des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2013

- 5.12 Dépôt des états financiers approuvés de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et acceptation du déficit établi
- 5.13 Demande d'inclusion de nouvelles mesures protectrices pour les jeunes dans la Loi sur le tabac
- 5.14 Acquisition d'un terrain sur la rue du Moulin – partie du lot 28A-8 rang Vii, canton de Wolfe appartenant à Simone Levert

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Avis de motion – Règlement décrétant les prévisions budgétaires et l'imposition des taxes pour l'année 2014
- 6.6 Avis de motion - Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux pour l'année 2014
- 6.7 Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
- 6.8 Dépôt des listes des contrats conformément à l'article 955 du code municipal
- 6.9 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et mandat à l'étude Dubé Guyot, avocats, pour en effectuer la perception
- 6.10 Dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2013

7. GREFFE

- 7.1 Dépôt du certificat attestant de l'approbation par les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 220-1-2013 abrogeant le règlement 220-2013 ayant pour objet de décréter la construction d'une toiture au-dessus de la patinoire et autorisant un emprunt

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Permanence de David Roy au poste de contremaître aux travaux publics
- 8.2 Approbation de la facture d'Asphalte Bélanger Inc. pour les travaux de pavage phase 2 - et réception provisoire des travaux
- 8.3 Nomination d'un représentant municipal auprès de Info-Excavation
- 8.4 Exploitation du réseau d'aqueduc du Club de golf Mountain Acres Inc.
- 8.5 Vente du camion Ford F-350 - 1995
- 8.6 Abrogation de la résolution numéro 7151-04-2013 par laquelle le conseil octroyait à Robert Laurin, ingénieur un contrat pour la réalisation d'une étude de voirie dans le cadre du projet « Vision Tremblant »
- 8.7 Autorisation de paiement de la facture Groupe Hexagone, S.E.C.
- 8.8 Fermeture du site de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD)

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- 9.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002 visant la rénovation du bâtiment

principal sur la propriété située au 282, rue de la Gare

- 9.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002 visant l'installation d'une enseigne sur la propriété située au 306, rue de la Gare

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme climat municipalités et abrogation de la résolution 7389-09-2013
- 11.2 Avis de motion – règlement amendant le règlement numéro 223-2013 concernant les nuisances
- 11.3 Adoption du règlement numéro 194-13-2013 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les règles concernant les tours et antennes de télécommunications

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

- 12.1 Octroi d'un contrat pour le contrôle des animaux pour l'année 2014
- 12.2 Acceptation de la démission de Shane Pitre au poste de pompier

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Nomination d'un représentant auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL)
- 13.2 Signature d'un protocole d'entente avec le Centre de ski de fond Mont-Tremblant et politique de remboursement d'une part des abonnements
- 13.3 Demandes de services d'un organisme – Club de pétanque des lacs
- 13.4 Embauche des surveillants de patinoires
- 13.5 Amendement à la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire – année 2013

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 7440-11-2013

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2013, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2013 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7441-11-2013
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

ORGANISME	MONTANT
Prévoyance envers les aînés des Laurentides	100 \$
Opération Nez Rouge	200 \$
Club Richelieu Vallée de Tremblant	100 \$
Légion Royale Canadienne	53 \$
Richelieu International Mont-Tremblant (partie d'huîtres)	700 \$
L'ombre-Elle	100 \$
Paroisse Sainte-Trinité - guignolée	150 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 7442-11-2013
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE –
DÉCLARATION DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire le P'tit train du Nord – section de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, fait partie de la Route Verte numéro 2 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, finance 1 500 \$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale ;

CONSIDÉRANT QUE sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion ;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ADOPTER la déclaration des dépenses telle que présentée au document intitulé : « Déclaration des dépenses – été 2013 – Parc linéaire le P'tit Train du Nord » et annexé à la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7443-11-2013 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, un maire suppléant peut être nommé parmi les conseillers ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 210.24 de *la Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le maire suppléant peut siéger au conseil de la M.R.C des Laurentides en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE NOMMER le conseiller André Brisson à titre de maire suppléant pour la Municipalité et la MRC des Laurentides, pour une période d'un an se terminant le 4 novembre 2014 ;

D'AUTORISER le maire suppléant à signer les chèques et autres titres municipaux, conformément aux dispositions de la résolution 4878-07-2008.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013 **PORTANT SUR LA DIVULGATION DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES**

Le directeur général procède au dépôt des listes des personnes ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus pour les candidats suivants :

Pierre Poirier, maire
Michel Bédard, conseiller district no 1
Paul-Edmond Ouellet, conseiller district no 2
Alain Lauzon, conseiller district no 3
André Brisson, conseiller district no 4
Jean Simon Levert, conseiller district no 5
Lise Lalonde, conseiller district no 6

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pierre Poirier, maire
Michel Bédard, conseiller district no 1
Paul-Edmond Ouellet, conseiller district no 2
Alain Lauzon, conseiller district no 3
André Brisson, conseiller district no 4
Jean Simon Levert, conseiller district no 5
Lise Lalonde, conseiller district no 6

RÉSOLUTION 7444-11-2013 ACTIVITÉS POLITIQUES DES ÉLUS – NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 3 novembre courant, le maire a procédé à l'attribution des responsabilités politiques de chacun des élus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ABROGER la résolution numéro 5483-11-2009 ;

DE CONFIRMER l'attribution des responsabilités politiques aux élus comme suit :

Monsieur Pierre Poirier, maire	<ul style="list-style-type: none">➤ Administration➤ Sécurité publique➤ Municipalité régionale de comté➤ Greffe et communications➤ Responsable RITL➤ D'office sur tous les comités
Michel Bédard, conseiller district 1	<ul style="list-style-type: none">➤ Égout, aqueduc, protection incendie➤ Membre du comité des travaux publics (CTP)➤ Membre du comité aviseur en finances➤ Membre du comité de sécurité publique
Paul Edmond Ouellet, conseiller district 2	<ul style="list-style-type: none">➤ Travaux publics (voirie, signalisation, éclairage)➤ Responsable du comité des travaux publics (CTP)➤ Membre du comité aviseur en finances➤ Rapport financier mensuel
Alain Lauzon, conseiller district 3	<ul style="list-style-type: none">➤ Urbanisme, environnement➤ Responsable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)➤ Responsable du comité consultatif en environnement (CCE)➤ Membre du comité sur les sablières et carrières➤ Membre du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)
André Brisson, conseiller district 4	<ul style="list-style-type: none">➤ Développement social, régional, lien citoyen, site internet➤ Tourisme et promotion➤ Bulletin➤ Responsable du programme particulier d'urbanisme (Lac-Carré) (PPU)➤ Membre du comité aviseur en finances➤ Membre du comité de sécurité publique➤ Membre du comité sur les sablières et carrières➤ Substitut à la RITL
Jean Simon Levert, conseiller district 5	<ul style="list-style-type: none">➤ Parcs, sentiers et espaces verts➤ Sports, loisirs, culture et arts➤ Bibliothèque➤ Responsable comité consultatif sur la culture (CCC)➤ Responsable comité consultatif sur les sports et loisirs (CCSL)➤ Responsable du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)➤ Membre du comité sur les sablières et carrières

Lise Lalonde, conseillère district 6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bâtiments et terrains municipaux ➤ Accès logis ➤ Office municipal d'habitation ➤ Subventions ➤ Responsable de la famille et des aînés ➤ Membre du comité des travaux publics (CTP) ➤ Membre du comité de sécurité publique ➤ Membre du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)
---	---

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7445-11-2013

NOMINATION D'UN CONSEILLER AUPRÈS DES ORGANISMES OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET DOMAINE BELLEVUE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 3 novembre 2013 et à l'attribution des responsabilités des élus, il y a lieu de procéder à des nominations auprès de certains organismes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE NOMMER la conseillère Lise Lalonde pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré et à titre d'observateur sans droit de vote auprès de l'organisme Domaine Bellevue de Saint-Faustin-Lac-Carré, en remplacement de Monsieur Réjean Vaudry.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7446-11-2013

CONFIRMATION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE L'UMQ POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides ;

CONSIDÉRANT QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE le consultant de l'UMQ a communiqué avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépé au long ;

QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat ;

QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7447-11-2013

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, lesquelles débuteront à 19h30 :

Mardi le 14 janvier	Mardi le 1er juillet
Mardi le 4 février	Mardi le 5 août
Mardi le 4 mars	Mardi le 2 septembre
Mardi le 1er avril	Mardi le 7 octobre
Mardi le 6 mai	Mardi le 4 novembre
Mardi le 3 juin	Mardi le 2 décembre

DE PUBLIER un avis public du contenu du présent calendrier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7448-11-2013

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé le budget présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'année 2013, notamment au niveau des frais de financement ;

CONSIDÉRANT QUE le déficit projeté total s'élève ainsi à 73 427 \$ au lieu de 72 390 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité se chiffre en conséquence à 7 343 \$ plutôt que le montant de 7 239 \$ initialement prévu, soit 104 \$ équivalant à 10% du montant du déficit prévu.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'année 2013 telles que révisées par l'Office d'habitation du Québec et d'autoriser le paiement de la différence de 104 \$;

D'AUTORISER le virement de crédits suivant :

Du compte 02 13000 999 :	104 \$
Au compte 02 52000 971 :	104 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7449-11-2013

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS APPROUVÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET ACCEPTATION DU DÉFICIT ÉTABLI

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'année 2012 préparés par la firme comptable Amyot Gélinas, c.a ont été révisés par la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le déficit d'exploitation réel apparaissant aux états financiers révisés est de 56 704 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle de la Municipalité représente 10% du montant du déficit établi, soit 5 670 \$.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE PRENDRE NOTE du dépôt des états financiers révisés et d'accepter le déficit établi au montant de 56 704 \$ pour l'année 2012 et d'autoriser le paiement de la différence de quote-part municipale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7450-11-2013

DEMANDE D'INCLUSION DE NOUVELLES MESURES PROTECTRICES POUR LES JEUNES DANS LA LOI SUR LE TABAC

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer, division du Québec, a mis sur pied la campagne *protégeons les jeunes contre l'industrie du tabac* pour faire en sorte que le gouvernement québécois prenne des moyens efficaces et agisse rapidement afin d'obliger l'industrie du tabac à rendre ses produits moins attrayants pour les jeunes ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le tabac est responsable de 30 % de tous les cancers. C'est la plus importante cause de maladies et de décès évitables au Québec. Environ 20 % de la population québécoise fume toujours, car la situation n'a pas vraiment changé depuis

six ans. Cela veut dire que pour chaque fumeur qui arrête de fumer ou décède, un jeune s'initie au tabac ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec compte 1,5 million de fumeurs et que des milliers de jeunes Québécois commencent à fumer chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE même si la *Loi sur le tabac* a largement contribué à la lutte contre le tabac, elle n'a pas été mise à jour depuis son implantation il y a près de sept ans. Depuis ce temps, l'industrie a développé une foule de nouveaux produits. Malgré les efforts déployés par les secteurs médical et communautaire ainsi que par la santé publique, les campagnes de prévention ne suffisent plus et nécessitent par conséquent l'ajout d'autres mesures pour renforcer le message auprès de la population.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE DEMANDER au gouvernement québécois d'intervenir dans cette importante question de santé publique en renforçant la *Loi sur le tabac* de façon à mettre en place de nouvelles mesures protectrices afin de protéger les jeunes contre cette industrie et ce de quatre façons :

1. Abolition des saveurs (y compris le menthol) pour tous les produits du tabac (cigarettes, petits cigares, tabac à rouler, produits de tabac sans fumée, etc.).
2. Gel du marché des produits du tabac (moratoire).
3. Adoption de l'emballage neutre et standardisé pour tous les produits du tabac (incluant l'interdiction des cigarettes minces ayant un diamètre inférieur à 7,5 mm).
4. Assujettissement de la cigarette électronique à la *Loi sur le tabac*.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7451-11-2013

ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA RUE DU MOULIN – PARTIE DU LOT 28A-8 RANG VII, CANTON DE WOLFE APPARTENANT À SIMONE LEVERT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite acquérir un terrain dans le noyau villageois de Lac-Carré dans le but de créer un accès au lac à partir de la rue du Moulin ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant à Madame Simone Levert, étant une partie du lot 28 A-8 du rang VII Canton de Wolfe, a retenu l'intérêt de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Levert accepte de céder à la Municipalité ledit terrain pour la somme de 1 500\$;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acte notarié et d'arpentage s'il y a lieu seront à la charge de la Municipalité.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE PROCÉDER à l'acquisition du terrain décrit comme étant une partie du lot 28A-8 du rang VII, Canton de Wolfe, d'une superficie de 117,8 mètres carrés, au montant de 1 500 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat de même que l'acte de cession notarié à intervenir entre les parties ;

DE FINANCER l'acquisition dudit terrain à même le fonds des parcs et espaces verts.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7452-11-2013 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 266-11-2013 du 19 septembre 2013 au 30 octobre 2013 totalise 852 787.80\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	626 098.15 \$
Transferts bancaires :	96 733.68 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 19 septembre au 30 octobre 2013 :	129 955.97 \$
Total :	852 787.80 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 266-11-2013 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 19 septembre 2013 au 30 octobre 2013 pour un total de 852 787.80\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 7453-11-2013 **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi

budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 21 septembre au 1^{er} novembre 2013 par les responsables d'activités budgétaires.

AVIS DE MOTION 7454-11-2013 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2014

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant les prévisions budgétaires et l'imposition des taxes pour l'année 2014.

AVIS DE MOTION 7455-11-2013 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux pour l'année 2014.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire présente le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2013. Le rapport sera publié dans la prochaine édition du Journal l'Information du Nord de même que sur le site Internet de la Municipalité.

DÉPÔT DES LISTES DE CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

Monsieur le maire dépose les listes des contrats conformément à l'article 955 du code municipal.

RÉSOLUTION 7456-11-2013 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT À L'ÉTUDE DUBÉ GUYOT, AVOCATS, POUR EN EFFECTUER LA PERCEPTION

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 12 novembre 2013 pour les années 2013 et antérieures. Le total des créances s'élève à 364 691.08 \$ et se détaille

comme suit :

	Année 2013	Années 2012 et antérieures	Intérêts au 12 novembre 2013	Total
Taxes municipales	221 585.78 \$	73 024.58 \$	27 534.15 \$	322 144.51 \$
Droits de mutation et divers	23 162.66 \$	18 923.46 \$	460.45 \$	42 546.57 \$
Total	<u>244 748.44 \$</u>	<u>91 948.04 \$</u>	<u>27 994.60 \$</u>	<u>364 691.08 \$</u>

CONSIDÉRANT les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE TRANSMETTRE un dernier avis de perception aux personnes inscrites sur la liste ;

DE MANDATER la firme d'avocats Dubé Guyot pour effectuer la perception des comptes de l'année 2013 et des années antérieures, pour tous les contribuables ayant une créance échue pour l'année 2013 supérieure à 200 \$ et due depuis plus de six mois ;

D'ANNULER les soldes à percevoir pour les facturations diverses dont le montant est inférieur à 5 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2013

Le directeur général procède au dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2013.

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT DE L'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-1-2013 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 220-2013 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA CONSTRUCTION D'UNE TOITURE AU-DESSUS DE LA PATINOIRE ET AUTORISANT UN EMPRUNT

Le directeur général procède au dépôt du certificat attestant de l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement 220-1-2013.

RÉSOLUTION 7457-11-2013 PERMANENCE DE DAVID ROY AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, par sa résolution numéro 7184-04-2013 adoptée le 30 avril 2013, a procédé à l'embauche de Monsieur David Roy au poste de contremaître aux travaux publics, à compter du 29 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Roy se termine le 29 octobre 2013 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics, à l'effet que Monsieur Roy a complété avec succès sa période d'essai.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ACCEPTER la permanence de Monsieur David Roy à compter du 29 octobre 2013 ;

D'AJUSTER l'échelon salarial de Monsieur David Roy en conformité avec les dispositions de la résolution précitée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7458-11-2013

APPROBATION DE LA FACTURE D'ASPHALTE BÉLANGER INC. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PHASE 2 - ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, le conseil municipal, par sa résolution numéro 7399-09-2013, a octroyé à Asphalte Bélanger Inc. un contrat pour des travaux d'asphaltage sur divers tronçons de rues pour un montant de 41 088 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 47 240.93 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à un coût moindre en raison d'une variation des quantités, soit un montant total de 38 211.84 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'APPROUVER la facture numéro 1469 de Asphalte Bélanger Inc. au montant total de 38 211.84 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à Asphalte Bélanger Inc. de la somme de 41 737.36 \$ laquelle se détaille comme suit :

Montant des travaux :	38 211.84 \$
Retenue contractuelle de 5 % :	1 910.59 \$
Sous total :	36 301.25 \$
TPS :	1 815.06 \$
TVQ :	3 621.05 \$
Montant à payer :	41 737.36 \$

DE CONFIRMER la réception provisoire des travaux en date du 30 septembre 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7459-11-2013

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE INFO-EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE Info-Excavation a récemment intégré l'Alliance pour la Protection des infrastructures souterraines du Québec et revoit actuellement sa structure organisationnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre en règle d'Info-Excavation et qu'il y a lieu de nommer un représentant municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE NOMMER Martin Letarte, directeur des travaux publics, à titre de représentant de la Municipalité auprès de Info-Excavation et de l'autoriser à signer tout document utile à cette fin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7460-11-2013

EXPLOITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU CLUB DE GOLF MOUNTAIN ACRES INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Mountain Acres inc., propriétaire d'un réseau d'aqueduc privé, a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'environnement de la faune et des parcs (MDDEFP), une demande pour en cesser l'exploitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté en 2011 un plan directeur de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et a délimité le périmètre qui sera éventuellement desservi par ces infrastructures, lequel correspond au périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc du Club de golf Mountain Acres inc. est situé à plus de 8 kilomètres du périmètre d'urbanisation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune possibilité de raccordement de ce réseau au réseau d'aqueduc de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau du Club de golf est situé en majeure partie sur des terrains privés.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE SIGNIFIER au MDDEFP que la Municipalité n'a aucun intérêt à acquérir et/ou à exploiter le réseau d'aqueduc appartenant au Club de golf Mountain Acres Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7461-11-2013

VENTE DU CAMION FORD F-350 – ANNÉE 1995

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se départir du camion Ford F-350, année 1995 qui n'est plus utilisé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9077-2146 Québec Inc. faisant affaires sous le nom *Gaston et Martin Sauriol excavation*, a présenté une offre pour l'acquisition dudit véhicule au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'AUTORISER la vente du camion Ford F-350, année 1995 à 9077-2146 Québec Inc. pour

la somme de 2 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

D'AUTORISER Monsieur Martin Letarte directeur des travaux publics à signer les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec afin de procéder au transfert de propriété dudit véhicule.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7462-11-2013

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 7151-04-2013 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MANDATAIT ROBERT LAURIN, INGÉNIEUR POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PROJET « VISION TREMBLANT »

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril 2013, le conseil municipal octroyait à Robert Laurin, ingénieur, un contrat pour la réalisation d'une étude de voirie dans le cadre du projet « Vision Tremblant » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat était conditionnel à la réception du consentement du promoteur autorisant la Municipalité à exécuter des travaux sur sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE ladite condition ne s'est jamais réalisée et qu'en conséquence, le contrat octroyé à Robert Laurin, ingénieur, ne sera pas confirmé ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'ABROGER la résolution numéro 7151-04-2013 à toutes fins que de droit.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7463-11-2013

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DU GROUPE HEXAGONE, S.E.C.

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé au Groupe Hexagone, S.E.C. pour la réfection d'une section de trottoir sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat indiquait une longueur approximative de 65 mètres linéaires pour un montant de 12 337.00 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a finalement été réalisé sur une longueur de 72 mètres linéaires et qu'une facture au montant de 13 665.60 \$ taxes en sus a été transmise à la Municipalité.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le paiement complet de la facture numéro RN-906969 du Groupe Hexagone S.E.C.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7464-11-2013

FERMETURE DU SITE DE DÉPÔT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

CONSIDÉRANT QUE le site de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) n'est pratiquement plus utilisé depuis la mise sur pied des écocentres régionaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite inciter les citoyens à utiliser les services des écocentres régionaux qui ont été mis sur pied au cours des dernières années.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE CESSER l'opération, à compter du 1^{er} janvier 2014, du site de dépôt des résidus domestiques dangereux et de diriger les citoyens vers les écocentres régionaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7465-11-2013

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002 VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 282, RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, en faveur de la propriété située au 282, rue de la Gare ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ht-772, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la teinture du revêtement extérieur de couleur vert olive ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1516-10-2013, recommande au conseil municipal d'accepter la demande le tout tel que présenté à la condition que les pignons soient eux-aussi teints.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée par monsieur Martin Letarte, mandataire pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7466-11-2013

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002 VISANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 306, RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Johanne Beauchamp, en faveur de la propriété située au 306, rue de la Gare ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ht-772, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la mise en place d'une enseigne de bois, sur poteaux de métal et éclairage par réflexion ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le respect du critère I-5 concernant le message de l'enseigne, le comité juge pertinent, étant donné la taille de l'enseigne, de recommander que les mentions de couleur blanche (à l'exception du nom du commerce) soient retirées, ce texte n'étant possiblement pas visible sur l'enseigne finale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1517-10-2013, recommande au conseil municipal d'accepter la demande le tout, aux conditions mentionnées.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée par madame Johanne Beauchamp, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7467-11-2013

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 7389-09-2013

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisé conformément aux exigences du programme Climat municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE 15 actions découlent de ce plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE ces 15 actions sont projetées à court terme, soit dans un horizon 2013-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré doit volontairement adopter une cible de réduction de GES.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

QUE la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré adopte une cible volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 1 % pour la section corporative et de 0,1 % pour la section de la collectivité par rapport à l'année 2009, dans le cadre du « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES 2013-2017 » ;

D'ABROGER la résolution numéro 7389-09-2013 adoptée le 3 septembre 2013.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 7468-11-2013

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-2013 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 223-2113 concernant les nuisances.

RÉSOLUTION 7469-11-2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-13-2013 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES CONCERNANT LES TOURS ET ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le zonage* numéro 194-2011 est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Laurentides a entrepris la mise sur pied d'un réseau de tours et d'antennes de communication afin de desservir le territoire rural de la MRC en service internet ;

CONSIDÉRANT QUE le service, nommé Filau, requiert la mise en place d'un certain nombre de tours de moins de vingt mètres de haut alors que la réglementation municipale interdit toutes tours hors des secteurs désignés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans son plan d'urbanisme, a identifié la desserte des secteurs ruraux comme l'une de ses priorités de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1483-07-2013 recommande au conseil municipal d'entreprendre la modification du règlement, en adoptant le projet de règlement 194-13-2013, préparé par le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 6 août 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 août 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 27 août 2013 au sujet de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 3 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public adressé aux personnes intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER le règlement numéro 194-13-2013 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les règles concernant les tours et antennes de télécommunications, après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 194-13-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011
AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES CONCERNANT LES TOURS ET
ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le règlement sur le zonage numéro 194-2011 est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté des Laurentides a entrepris la mise sur pied d'un réseau de tours et d'antennes de communication afin de desservir le territoire rural de la MRC en service internet ;

ATTENDU QUE le service, nommé Filau, requiert la mise en place d'un certain nombre de tours de moins de vingt mètres de haut alors que la réglementation municipale interdit toutes tours hors de secteurs désignés ;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans son plan d'urbanisme, a identifié la desserte des secteurs ruraux comme l'une de ses priorités de développement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 240 du règlement de zonage numéro 194-2011 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Nonobstant le premier alinéa, les antennes et tours de télécommunication de moins de 20 mètres, érigées par un organisme public pour son usage exclusif ou afin d'offrir un service au public, sont autorisées sur l'ensemble du territoire. Elles doivent toutefois respecter les conditions 1 à 5 édictées au présent article »

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION 7470-11-2013

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le contrat du contrôleur des animaux vient à échéance le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrôleur actuel a informé la municipalité de son intérêt à conclure un nouveau contrat pour l'année 2014.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE NOMMER Monsieur Jean Carrière à titre de contrôleur des animaux pour l'année 2014 ;

DE VERSER à Monsieur Carrière pour l'année 2014 la somme forfaitaire annuelle de 12 500 \$ payable à raison de 1 041.74 au mois de janvier et de onze paiements mensuels de 1 041.66 \$ pour les mois subséquents, plus 50% du coût des licences vendues en excédant des 450 premières ainsi que 100% des frais de captures des chiens, le tout tel que plus amplement détaillé au contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long relatée ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7471-11-2013

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE SHANE PITRE AU POSTE DE POMPIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Shane Pitre a démissionné de son poste de pompier volontaire suite à son déménagement à l'extérieur du territoire de la municipalité et qu'il a rapporté tous les vêtements et appareils prêtés dans le cadre de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la démission de Monsieur Pitre est effective depuis le 24 octobre 2013.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Shane Pitre à titre de pompier volontaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Abrogée le 15/02/03
rés. 8068-02-2015

RÉSOLUTION 7472-11-2013

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES LAURENTIDES (CRSBPL)

CONSIDÉRANT QUE suite à la modification de l'attribution des responsabilités politiques des élus il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant auprès du Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL).

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

DE NOMMER Monsieur Jean Simon Levert, conseiller municipal, à titre de représentant municipal auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7473-11-2013

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SKI DE FOND MONT-TREMBLANT ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'UNE PART DES ABONNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Ski de fond Mont-Tremblant offre un rabais de 20 % sur le tarif d'abonnement saisonnier à prix régulier donnant accès au ski de fond, à la raquette et à la marche aux citoyens de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de ce rabais, les citoyens doivent obtenir leur abonnement au Centre de ski de fond Mont-Tremblant au plus tard le 22 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'en plus du rabais accordé par le Centre de ski de fond, la Municipalité rembourse à ses citoyens abonnés du Centre de ski de fond Mont-Tremblant une partie des coûts d'abonnement, sur présentation des preuves requises.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties ;

D'AFFECTER, pour l'année 2014, une somme de 3 000 \$ pour le remboursement d'une partie des coûts d'abonnement au Centre de ski de fond Mont-Tremblant, le tout sur présentation de pièces justificatives suffisantes, et ce jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 35 % du coût de l'abonnement (calculé après rabais du 20 % accordé par le Centre de ski de fond Mont-Tremblant) ;

D'AUTORISER les services administratifs à effectuer le remboursement des cotisations comme suit : le montant de 3 000 \$ sera remboursé au prorata du nombre d'inscriptions et selon le montant payé à titre d'abonné individuel.

La date limite pour le dépôt des réclamations est fixée au 7 février 2014.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7474-11-2013

DEMANDES DE SERVICES D'UN ORGANISME – CLUB DE PÉTANQUE DES LACS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, en juin 2008, la politique de reconnaissance des organismes et regroupements du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire venir en aide à ces organismes ou regroupements en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de pétanque des Lacs a déposé une demande et que le Comité consultatif sur les sports et loisirs a déposé sa recommandation.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande suivante :

Organisme	Demande
Pétanque des Lacs	Accès gratuit à la patinoire de la gare incluant l'éclairage, ainsi que la salle de la gare, aux dates suivantes : tous les mercredis soirs du 23 avril au 20 août 2014 ainsi que toute la journée du dimanche 6 juillet 2014 pour la tenue du tournoi régional. Accès gratuit à la salle Bellevue le 2 mars 2014 pour le tournoi d'hiver et le 22 août 2014 pour le party de fin de saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7475-11-2013 **EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE PATINOIRES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison 2013-2014.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'EMBAUCHER Marguerite Marquis à titre de surveillante de patinoire pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Parc de la Gare et de Serge Elliot pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Chalet de la Mairie pour la période du 25 novembre 2013 jusqu'au 10 mars 2014, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 7476-11-2013 **AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES** **ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE – ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté en mars 2013 la politique de remboursement de certaines activités hors-territoire pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique ne prévoyait pas les cas où une activité n'est pas disponible à Mont-Tremblant ou Sainte-Agathe-des-Monts, comme par exemple les équipes de hockey féminines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier sa politique afin d'inclure une exception à cet effet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

DE MODIFIER l'article 4.2 de la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire pour l'année 2013 par l'ajout du texte suivant :

« Toutefois, un enfant inscrit dans une autre ville peut également recevoir un remboursement des frais non-résidents à la condition que l'activité ne soit pas disponible à Mont-Tremblant ou à Sainte-Agathe-des-Monts (par exemple pour une équipe de hockey féminine). Le montant remboursé est alors du même pourcentage, sans toutefois excéder le montant auquel il aurait eu droit s'il avait été inscrit à Mont-Tremblant.»

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 7477-11-2013 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacques Brisebois
Directeur général